
Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes : un espace pour les paysans ?

Claudine Chaulet

Citer ce document / Cite this document :

Chaulet Claudine. Agriculture et nourriture dans les réformes algériennes : un espace pour les paysans ?. In: Tiers-Monde, tome 32, n°128, 1991. Politiques agraires et dynamismes paysans : de nouvelles orientations ? pp. 741-770;

doi : <https://doi.org/10.3406/tiers.1991.4626>

https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1991_num_32_128_4626

Fichier pdf généré le 01/10/2018

DE NOUVELLES POLITIQUES AGRAIRES ?

AGRICULTURE ET NOURRITURE DANS LES RÉFORMES ALGÉRIENNES : UN ESPACE POUR LES PAYSANS ?

par Claudine CHAULET*

L'Algérie fait partie des pays qui, après avoir connu une agriculture d'Etat, une réforme agraire et une distribution centralisée de la nourriture, tentent de remettre aux lois du marché leur champ agro-alimentaire.

Cette libéralisation offre-t-elle une chance de promotion aux paysans d'origine, et aux travailleurs des anciennes exploitations collectives la perspective de devenir paysans ? Le sens des changements en cours ne peut apparaître que s'ils sont situés dans le devenir historique des campagnes du pays, mais, en même temps, dans l'état actuel des tensions du système social global. L'Algérie vit à l'heure des « Réformes » : elle passe difficilement à l'économie du marché et au multipartisme, après avoir connu depuis l'indépendance (1962) un régime politique et économique fortement centralisé. L'origine apparente de ce changement se situe dans les émeutes d'octobre 1988, mais la remise en cause du système économique antérieur avait commencé dès le début des années quatre-vingt, dans un contexte de relative aisance financière au début, puis dans celui du marasme provoqué par la chute des prix des hydrocarbures¹.

Actuellement, la relation entre Agriculture et Nourriture reste au centre du débat social : la rupture entre elles est vécue comme un scandale, tant au quotidien que par les analystes des comptes de la nation. La dépendance alimentaire est en effet extrême : 70 % des blés en moyenne, la quasi-totalité des huiles et sucres, une grande partie des laits, les constituants essentiels des aliments du bétail sont importés (en plus des produits « exotiques » ne pouvant pas être produits sur place : café, thé,

* Institut de Sociologie/CREAD, Alger.

1. Hocine Benissad, *La réforme économique en Algérie, ou l'indiscutable ajustement structurel*, Alger, OPU, 1991.

épices)². Dans la ration alimentaire moyenne, équilibrée à un niveau modeste et dissimulant des écarts importants, seuls les fruits, les légumes et les viandes rouges sont apportés par la production nationale — à des prix prohibitifs.

Financiers (nationaux, mais aussi « experts » et « conseillers » qui surveillent le niveau de la dette et le taux de change du dinar) et consommateurs sont donc d'accord pour dénoncer cette rupture et préconiser un rééquilibrage entre production et consommation alimentaires. Les partisans des Réformes espèrent que la libéralisation et la compétition stimuleront l'agriculture et réduiront le gaspillage : ils ont donc engagé un ensemble de mesures qui « libèrent » le secteur agro-alimentaire. Quant aux partis politiques, ils ne manquent pas de dénoncer l'état de fait, sans pour autant proposer de programmes sur ce point.

Dans cette accumulation de discours sur la vraie richesse du pays, l'autosuffisance ou la sécurité alimentaire, la Terre comme promesse d'avenir, le travail agraire comme symbole de la vertu, la parole paysanne est absente. Venant des campagnes, on entend des demandes de sécurité, de matériels et de semences, de crédit, d'aides, et des protestations — qui sont couvertes par les exigences d'abondance émises par les consommateurs.

Les producteurs agricoles ne sont pas, en tant que tels, une force politique : ils n'avaient pas imposé la « Révolution agraire » de 1971, ils n'étaient pas dans les rues en octobre 1988, ils essaient de s'accommoder de l'arrivée des réformes, sans les avoir demandées. Ce sont les masses de consommateurs (dont font aussi partie les ruraux, du fait du niveau faible de l'autoconsommation) qui font pression sur le pouvoir pour exiger une alimentation à bas prix et plus variée, en désignant les agriculteurs, ou les politiques agricoles, comme coupables.

Le débat est donc d'abord *politique et idéologique*. Il est, évidemment, économique. Les terres et les contraintes climatiques étant ce qu'elles sont, quel modèle de développement serait capable d'augmenter durablement la production vivrière ? A quelles conditions, à quel prix ? Ne serait-il pas plus rationnel de jouer sur les « avantages comparatifs » et d'exporter pour pouvoir importer des aliments produits ailleurs avec une plus forte productivité ?

Il est aussi *social*. Quelle place pour les producteurs agricoles dans la société de demain ? Quel statut, quelle rémunération, quelle voix au chapitre ? Quel rôle est appelée à jouer la propriété de la terre dans ce statut ?

2. Une communication officielle récente donne même, pour l'année 1990 (année climatique défavorable), les proportions suivantes de production nationale dans les quantités mises sur le marché : blé : 10 %, lait : 5 %, huile et sucre — 0 %, concentré de tomates — 50 % (*Révolution africaine*, 20 mars 1991).

Il est indissociablement *culturel*. Entre les rêves folkloriques et les mirages technologiques qui s'entrelacent dans les imaginaires, comment peut se construire l'image sociale d'un paysan moderne ? Dans les changements d'habitudes alimentaires liés aux nouvelles conditions de vie, comment interviennent les goûts d'autrefois, les modèles empruntés, les rôles féminins ?

Dans la complexité et l'instabilité de la situation actuelle, toute tentative d'analyse risque de schématiser à l'extrême, et de négliger des tendances fortes bien que peu apparentes. On tentera cependant une mise en place d'ensemble, en présentant successivement le champ d'exercice des activités agro-alimentaires, puis les acteurs avec leurs stratégies, avant d'aborder les événements récents pour dégager des hypothèses d'interprétation. Il faut préciser ici les limites de cette présentation, qui s'appuie seulement sur les documents disponibles, les textes juridiques, la presse et quelques observations ou études ponctuelles : elle ne rend donc pas compte d'une recherche qui reste à venir, et dont elle pourrait préfigurer la problématique.

I — LE TERRAIN, EMPREINTES DU PASSÉ, POTENTIALITÉS ET POLITIQUES

Le passé de l'agriculture algérienne est souvent présenté sous des formes légendaires. Elle aurait été assez prospère pour nourrir la Rome impériale et la France napoléonienne³, elle disposerait d'avantages comparatifs exceptionnels et de trésors hydrauliques enfouis sous le désert, elle aurait été plantureuse sous la colonisation. Derrière ces mythes, dont la manipulation idéologique est évidente, la réalité est sévère : les potentialités agricoles du pays, sans être nulles, sont limitées. La Superficie Agricole Utile est évaluée à 7 500 000 ha, ce qui, pour une population de 25 millions d'habitants, donne le rapport faible de 0,3 ha cultivable par bouche à nourrir.

Mais surtout, du fait de la disposition du relief et des isohyètes, la plus grande partie de ces terres se trouve marquée par des pentes fortes et/ou un climat semi-aride à irrégularité interannuelle accentuée. Les plaines littorales bien arrosées et bénéficiant de la douceur des températures méditerranéennes sont étroites. Dans le Nord, les ressources mobilisables pour l'irrigation sont restreintes⁴. Il se trouve certes, sous le Sahara, des nappes profondes dont l'eau, utilisée sur des terres vierges, peut produire des « miracles »... mais elles sont « fossiles » et doivent donc être gérées comme des gisements non renouvelables.

De plus, surexploitées depuis des temps plus ou moins anciens, les ressources

3. Effectivement, du blé a été exporté à différentes périodes historiques à partir de « surplus » prélevé sur les populations rurales : à quel coût social pour elles ?

4. 4 % de la SAU seulement serait irriguée actuellement, plusieurs barrages sont en construction, la petite et moyenne hydraulique est dynamique.

naturelles sont en partie compromises : sols épuisés ou déstructurés, barrages envasés et nappes rabaissées, montagnes dénudées, érosion omniprésente, steppes et forêts dégradées, plaques de désertification, végétation et faune sahariennes en régression... exigeraient un temps de repos ou des interventions systématiques de reprise, et composent une base trop fragile pour des projets productivistes à court terme. Il faut d'ailleurs craindre que, derrière les habituelles oscillations inter-annuelles, se cache une dégradation lente du climat, traduction locale de la dégradation mondiale dénoncée par les spécialistes.

Enfin, sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'installation d'infrastructures, le territoire réellement agricole recule devant le béton, le goudron et la pollution : la « SAU » a tendance à se déplacer vers les zones marginales, la mécanisation permettant de soumettre une partie de la steppe à une céréaliculture aventureuse. Parallèlement, l'agriculture défend difficilement sa part d'eau contre les exigences de l'industrie et surtout des agglomérations urbaines.

Dans le passé, une agriculture moins étendue, mais mieux centrée sur les zones favorables et équilibrée par l'élevage, a pu assurer complètement la nourriture d'une population qui était bien plus réduite que l'actuelle (on parle de 3 millions d'habitants pour l'Algérie du Nord en 1830) et reproduisait un modèle culturel d'austérité pour l'alimentation ordinaire.

Cette terre a pu, dans ses parties privilégiées et dans les conditions d'exploitation de la main-d'œuvre propres à ce système, être transformée par la colonisation en un secteur agro-exportateur, spécialisé pour le marché protégé métropolitain : elle a pu faire la richesse de quelques milliers d'entrepreneurs⁵.

Face d'ombre de cette expansion, le « Secteur traditionnel » devait entretenir, sur les deux tiers les plus difficiles de la SAU, la majorité de la population algérienne : il comprenait une majorité d'exploitations paysannes paupérisées et contraintes à la recherche de revenus extérieurs, ayant peu accès aux moyens techniques, au crédit et au marché, mais d'où émergeaient parfois quelques agriculteurs modernes et des propriétaires fonciers.

La passation de cet héritage, à l'issue d'une guerre cruelle qui avait bouleversé les campagnes, s'est faite dans des conditions complexes⁶. La moitié environ des colons ayant fui au moment de l'indépendance (l'autre moitié restant incertaine : ils seront nationalisés en octobre 1963), ce sont

5. La situation en 1954 était approximativement la suivante (d'après les « Tableaux de l'économie algérienne, 1960 », terminologie de l'époque et chiffres arrondis par nous) :

- 22 000 exploitants « non musulmans » sur 2 700 000 ha, employant 110 000 ouvriers permanents « musulmans » et 420 000 « musulmans » à temps partiel (ouvriers journaliers et saisonniers) ;
- 630 000 exploitants « musulmans » sur 5 000 000 d'hectares SAU, représentant avec leur famille plus de 1 000 000 d'hommes actifs, partiellement employés par les exploitants « non musulmans » ; 80 % de la population algérienne vivait alors en milieu rural.

6. Claudine Chaulet, *La Mitidja autogérée*, Alger, SNED, 1971.

leurs ouvriers qui ont occupé les fermes pendant l'été 1962, en un mouvement ouvrier de défense de l'outil de travail, et non pas dans une perspective d'appropriation paysanne de la terre. Institutionnalisé, ce mouvement donnera naissance à l'*autogestion*, système qui attribuait à l'Etat la propriété éminente du legs colonial, et aux collectifs de travailleurs la gestion — dans le cadre des consignes étatiques — de la production, avec un droit sur les (éventuels) bénéfices.

L'orientation de la production sur ce secteur « public » restait à déterminer. Les premières années, l'Etat put espérer conserver la spécialisation agro-exportatrice : ni les cultures ni les techniques ne furent systématiquement modifiées. En l'absence de cadres formés, les opérations de production reposaient d'ailleurs entièrement sur l'expérience acquise par les travailleurs en place.

Les déboires rencontrés dans la commercialisation extérieure, puis le fait que l'apport en devises pouvait être assuré par les hydrocarbures (« nationalisés » en 1971), provoquèrent un *changement de perspective* : dès le premier plan quadriennal (1970-1973), l'objectif assigné à l'agriculture est, en priorité, d'assurer l'alimentation de la population. Ce retournement vers les besoins internes n'est pas simple : il condamne le système vinicole, il nécessite l'introduction *ex nihilo* de nouvelles productions (étables laitières et fourrages, betteraves à sucre...), il soumet la céréaliculture extensive à la logique du « package » de la « Révolution verte ». La consigne est à l'*intensification de l'agriculture*, ce qui paraît d'autant plus logique que le Plan lance en même temps les opérations nécessaires pour la production des facteurs de production (usines d'engrais, de tracteurs, de matériel agricole, de pompes, de matières plastiques; « instituts » spécialisés pour la mise au point des techniques et la production de semences) et la formation des cadres de cette « révolution agricole ».

L'intensification est également la référence de la « politique des structures » suivie.

Pour le « secteur public », les grandes fermes modernes et apparemment faciles à moderniser encore plus, avec leurs collectifs de travailleurs spécialisés et hiérarchisés, paraissent la forme d'organisation la meilleure.

Pour le « secteur privé » également : la « Révolution agraire » (texte de 1971, mise en application de 1972 à 1974) vise à récupérer les terres des collectivités publiques, des propriétaires absenteïstes et des gros propriétaires-exploitants (en leur laissant une superficie jugée en correspondance avec leur force de travail familiale), pour constituer en priorité des exploitations « coopératives » d'une taille inférieure à celle des domaines « autogérés », mais suffisante pour servir de base à l'intensification et répondre aux interventions du Plan.

Les terres à récupérer étaient considérées, du fait du statut de leurs exploitants, comme globalement soumises à des pratiques extensives : au-delà de l'objectif

de justice sociale, c'était l'objectif d'intensification agricole qui était poursuivi.

Cette « Révolution » comportait d'ailleurs un autre volet : pour les petits et moyens paysans, dont les terres n'étaient pas concernées, elle prévoyait des « Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Services » qui permettaient l'accès aux moyens de l'intensification (location de matériel, fourniture d'intrants, vulgarisation accompagnée de crédit...).

La tentative d'instaurer un transfert de technologie agronomique a donc, dans la logique centralisée et « développementiste » du pouvoir, été une composante importante de la politique agraire de cette époque.

La déception apparaît, dès la fin des années soixante-dix, au vu de la faiblesse des résultats obtenus. De gros moyens techniques et institutionnels ont été mobilisés, et pourtant le niveau de la production céréalière reste stagnant et présente toujours les irrégularités interannuelles liées à la contrainte pluviométrique. Les productions nouvelles n'atteignent pas les rendements espérés, les performances des paysans ont tendance à être meilleures que celles des domaines et des coopératives pour les productions qui dépendent le plus du travail⁷.

De plus, aux prix des facteurs et aux prix des produits (les uns et les autres fixés par l'Etat) les comptes d'exploitation du « Secteur socialiste » sont constamment déficitaires. Or, pendant la décennie, les besoins, alimentaires en particulier, ont considérablement augmenté. La population du pays croît à un rythme supérieur à 3 % par an (12 millions d'habitants en 1966, 17 en 1977 : ils seront 23 en 1987) et les créations d'emplois liées à l'industrialisation/urbanisation lui donnent les moyens d'acheter pour se nourrir. Le modèle de développement comporte d'ailleurs, avec l'extension des infrastructures et services sociaux à travers tout le territoire, zones rurales incluses, un objectif de régime alimentaire conforme aux normes nutritionnelles préconisées par les organismes internationaux. Pour les produits considérés comme « de base », l'Etat assume le rôle de nourricier : il importe ce que la production n'assure pas (provisoirement, espère-t-on). Le recours aux marchés mondiaux ne cessera pas de croître, et avec lui la part des ressources procurées par les hydrocarbures qui devra être consacrée à ces achats.

Dans l'ambiance d'optimisme qui caractérise cette période d'investissements massifs, une stratégie est cependant mise en place : ce sont des industries nationales qui assureront au moins la dernière transformation des produits importés⁸.

7. Claudine Chaulet, *La terre, les frères et l'argent*, Alger, OPU, 1987, t. II.

8. Ignacio Molina, La politique agraire : intégration intersectorielle et évolutions structurelles, in S. Bedrani, N. Bourenane, I. Molina, *Les politiques agraires en Algérie. Vers l'autonomie ou la dépendance ?*, Alger, CREAD, s.d. (1979).

Un très important secteur d'industries agro-alimentaires est constitué : minoteries et semouleries, raffineries d'huile brute et de sucre roux, laiteries fonctionnant à partir de lait en poudre reconstitué, usines d'aliments du bétail traitant maïs et soja d'outre-atlantique. Ce projet, qui tend à localiser en Algérie une partie de la valeur ajoutée et de l'emploi, est réalisé à travers l'importation de technologies : il est déconnecté de la production agricole actuelle ou potentielle, malgré des localisations en zones possibles de production.

Parallèlement, un réseau de distribution étatique ramifié est mis en place. « Galeries » et « Souks el fellah » assureront partout, à des prix semblables grâce à un système de péréquation des coûts de transport, des produits standardisés, vendus en général sous étiquette algérienne et présentation modeste.

Pour les produits considérés comme moins essentiels (fruits et légumes, viandes rouges, lait frais) mais qui sont issus de la production nationale, le champ est laissé libre à l'initiative privée, avec soutien de l'Etat pour ceux qui sont classés « stratégiques » (poulets et œufs, pommes de terre). Les tentatives d'intervention étatique ayant été régulièrement tenues en échec, c'est sur un marché « libre » que se forment les prix de ces produits : la demande croissant plus vite que l'offre, ils tendent à s'élever tandis qu'un réseau de commerçants privés monte en puissance dans l'espace intermédiaire entre producteurs et consommateurs.

La scission du système agro-alimentaire en deux ensembles hétérogènes s'accroît progressivement : l'un, étatique, devrait partir du secteur public agricole, mais dépend de plus en plus des importations ; l'autre, « privé » ou plutôt « informel » (car échappant à tout contrôle et même à toute saisie statistique), répercute sur les producteurs l'augmentation et la diversification de la demande.

Selon le critère de rentabilité, le système public est condamné du fait des fonctions « politiques » qu'il remplit ; le système privé paraît florissant.

L'opinion publique, la masse des consommateurs, fixe son attention sur le marché « libre », qui est aussi celui des achats quotidiens de produits frais et ne prend en considération la disponibilité des produits de base à bas prix que négativement, en cas de rupture ponctuelle des approvisionnements et pour en dénigrer la qualité. *L'importance de l'intervention de l'Etat est donc mal perçue.*

Les remises en cause qui suivent la mort du président Boumediène (décembre 1978) portent entre autres, sur l'agriculture et la nourriture du pays. Dans les compétitions pour le pouvoir, et dans l'ambiance mondiale de poussée du néo-libéralisme, les résultats apparents permettent d'accuser la gestion « administrée » antérieure, le maintien de formes non efficaces d'organisation de la production agricole, l'option industrialiste, et la marginalisation du capital privé national. Le système des grandes fermes collectives n'est cependant pas attaqué de front.

Les premières mesures prises sont favorables aux commerçants-intermédiaires (libéralisation de la commercialisation des produits du secteur socialiste, qui ouvre ce large champ à leur spéculation, et en particulier à la pratique de la vente sur pied); aux exploitants privés et aux entre-

preneurs de travaux agricoles (dissolution des CAPCS et mise en vente de leur matériel : les prix des travaux à façon connaissent une flambée immédiate, dont souffrent les petits paysans non propriétaires de matériel); à celles des exploitations paysannes qui sont bien placées pour la spécialisation marchande (relance du crédit, soutien à l'aviculture et aux cultures sous serres, importations de vaches laitières, etc.).

L'impact le plus spectaculaire de la nouvelle politique se situe même hors SAU : l'Accession à la Propriété foncière pour la mise en valeur (loi du 13 août 1983) instaure des attributions, avec droit de propriété à terme, sur des terres non ou mal cultivées, sans limite de superficie. Ces « APF » centrent l'attention sur la steppe et le Sud, là où de nouvelles ressources en eau sont disponibles, grâce aux investissements préalables de l'Etat souvent, ou à son soutien. Les premiers résultats, en maraîchage essentiellement, font rêver que les déboires agricoles du Nord pourront être compensés par les miracles du Sud, et que l'exportation (primeurs) est possible en grand.

L'ensemble de ces mesures permet l'émergence, un peu partout, d'*exploitations privées marchandes* utilisant des techniques modernes, les unes sur une base familiale, les autres avec une logique nettement capitaliste. Orientées vers le marché libre, elles risquent toujours d'être contrôlées, de fait, par les « collecteurs-livreurs », titre désormais reconnu aux commerçants intermédiaires. Ainsi se constituent des spécialisations régionales (tomates primeurs d'Adrar, pommes de terre de Mascara, fraises sous serres de la Mitidja...) pour l'approvisionnement des grands centres urbains qui sont en train de dévorer, avec l'extension libérée des constructions, leurs anciennes ceintures maraîchères. Ainsi se diversifient et se hiérarchisent les exploitations privées.

La consommation et les revenus ont également tendance à se *diversifier*. L'aisance financière relative du début de la décennie permet des importations de biens élaborés (fromages, électroménager) qui soutiennent l'expansion du réseau de magasins d'Etat et animent le commerce privé. Les marchés de détail sont largement approvisionnés en produits frais.

La nouvelle politique à l'égard de l'investissement privé autorise d'autre part l'installation d'industriels, en particulier dans la deuxième transformation agro-alimentaire (biscuiteries, confiseries, conserveries, fromageries). Pour l'organisation de la production dans le « Secteur socialiste », ce n'est pas la « voie paysanne », mais le modèle technocratique qui prévaut au début. La « restructuration des domaines » (1982) cherche à supprimer les aberrations (depuis longtemps signalées par les spécialistes) dans la constitution foncière des domaines, et à créer des exploitations « économiquement et humainement maîtrisables ». Pour cette opération, une partie des terres de la Révolution agraire est privatisée; les autres coopératives (la moitié environ

des terres et attributaires) sont fondues avec les Domaines autogérés avant un redécoupage en « Domaines agricoles socialistes » plus petits, plus homogènes, mieux groupés (environ 800 ha et 40 travailleurs permanents en moyenne par DAS) et solidement encadrés dans des « Secteurs de Développement agricole » qui doivent rapprocher du terrain techniciens et ingénieurs. Ainsi dépouillés de leur histoire propre (les limites des anciennes fermes coloniales, les souvenirs de la constitution des collectifs de 1962 et 1973-1974, la référence même à l'autogestion et à la coopération), ces nouveaux « domaines » sont encore qualifiés de « socialistes ». Pour répondre à ce qu'implique alors cet adjectif, pour devenir des fermes où l'Etat pourra maîtriser l'intensification pour augmenter les productions stratégiques, il leur restera encore à supporter la rationalisation de la main-d'œuvre : les vieux sont mis à la retraite (et avec eux la mémoire collective porteuse d'une capacité d'autonomie), les journées de travail sont contrôlées au point que certains travailleurs démissionnent, des techniciens et employés sont incorporés. Par contre, la force publique s'épuise en vain contre les « indus-occupants », qui étaient parfois moins faibles socialement que les travailleurs qui contestaient leur présence.

Les DAS doivent être « rentables », mais ils doivent en même temps diminuer la dépendance en produits alimentaires de base. C'est toujours l'intensification, et plus particulièrement l'intensification céréalière, qui est le modèle de référence. Les agronomes, maintenant nombreux, seront affectés à cette tâche. Alors que les collectifs de travail, ébranlés par la restructuration et influencés par la course générale au profit, s'adonnent de plus en plus à des pratiques « informelles » ou résistent passivement aux tentatives de réintroduction d'une discipline plus rigide, le ministère de l'Agriculture élabore des dossiers par produit, vulgarise des « itinéraires techniques », et réorganise la distribution des intrants.

Appliquée une année de pluviométrie favorable (1984-1985), cette impulsion technocratique paraît efficace : les résultats globaux annoncés pour les céréales sont du même niveau que celui des meilleures années coloniales. On croit voir l'amorce de la montée tant espérée des courbes de production, au moment même où la courbe des revenus pétroliers s'effondre. Mais les années suivantes, pluviométrie et production retombent, alors que les besoins alimentaires continuent à croître.

C'est la *crise*. La dépendance alimentaire devient thème politique, l'Institut National d'Etudes des Stratégies globales organise un colloque⁹ et lance une étude, la première grande campagne de planning familial est lancée. Avec la tension sur l'emploi et le logement, les ruptures d'approvi-

9. En 1986, voir INESG, *La dépendance alimentaire*, Alger, ENAG, 1988.

sionnement des circuits étatiques provoquent des incidents. Dans la discrétion des bureaux qui entourent le pouvoir, une petite équipe prépare un projet de sortie de crise. C'est un projet libéral. Il faut une économie de marché, la suppression des rentes et monopoles, une monnaie saine, la compétitivité et la « commercialité »... Pour le secteur agricole, le rapport spécialisé¹⁰ met clairement en évidence le mode de raisonnement investi : c'est l'indicateur revenu qui est utilisé pour juger les exploitations du Secteur public. Or, elles sont globalement déficitaires, doivent plus de 11 milliards au Trésor, et leur déficit global augmente de « 13 % par an » malgré la libéralisation de la commercialisation et la restructuration. Les causes de cet état de fait sont recherchées dans le revenu des travailleurs (car lié au travail, non au résultat net de l'exploitation), les ingérences bureaucratiques dans la gestion, la taille excessive des exploitations.

La solution en découle : les exploitations doivent être autonomes, leur taille doit diminuer, elles doivent négocier directement avec une banque appliquant des critères bancaires, la planification sera seulement incitative, les services doivent leur être assurés par des coopératives démocratiques. Comme pour les entreprises publiques des autres secteurs qui « passent à l'autonomie », l'Etat se retire devant le marché et fait place au « management ». Il n'est pas question des exploitations privées existantes, comme si, déjà « libres », elles n'avaient pas d'autres problèmes que ceux pouvant être résolus par les coopératives. Le travail est considéré du point de vue de son coût, non comme potentialité. La question des modèles technologiques n'est pas évoquée. L'orientation de la production est laissée aux prix. L'avenir des écosystèmes est ignoré.

Avec son agriculture difficile et ses besoins alimentaires croissants, marquée par le passé colonial comme par le « socialisme » récent, disposant de moyens et d'institutions complexes et pourtant faibles, l'Algérie n'a, au moment des Réformes, ni une réelle base agricole, ni une population résignée à l'inégalité. Elle a dépassé le dualisme entre secteurs « traditionnel » et « moderne », et largement urbanisé ses campagnes après avoir connu la ruralisation de ses villes¹¹. A la fin d'une période de distribution étatique de la rente pétrolière, elle aspire à la liberté sans renoncer à la justice sociale. Le chômage des jeunes formés, la rupture des trajectoires de promotion

10. Daté d'avril 1987, publié en 1989 dans *Les Cahiers de la Réforme*, n° 2. Ces « cahiers » ont rendu publics, *a posteriori*, les travaux de l'équipe réformatrice.

11. 50 % de la population est classée comme « urbaine » au recensement de 1987, et les chefs-lieux d'agglomérations rurales sont souvent dotés d'équipements et services « modernes ». La moitié de la population occupée « rurale » a un emploi hors agriculture.

engagées, la remise en cause du projet de développement précédent la rendent sensible aux modèles islamistes.

C'est dans ce contexte spécifique que la libéralisation intervient sur le couple agriculture-nourriture : pour dégager les implications de ce changement, on identifiera d'abord les acteurs concernés et leurs stratégies possibles, avant d'analyser la nature des réformes (notamment le partage des DAS et leur réorganisation en « entreprises agricoles collectives ») et leurs enjeux.

II — LES ACTEURS

1° *Les politiques.* — L'option libérale est portée par une « nouvelle bourgeoisie » nationale dans laquelle ni les agriculteurs capitalistes, ni les commerçants ou les industriels de l'agro-alimentaire ne semblent avoir eu un rôle spécifique. Elle rencontre aussi le souhait des consommateurs peu satisfaits de la distribution étatique, et en particulier des plus privilégiés, qui estiment avoir droit aux mêmes biens que leurs équivalents d'autres pays. Elle a aussi rallié, progressivement, un nombre croissant de cadres du parti unique et du secteur public, désespérés par les blocages propres au « socialisme » d'Etat.

La doctrine libérale, telle qu'elle est cristallisée dans le programme des « Réformes », est élaborée par une équipe restreinte de cadres de l'Etat et du Secteur public, dans l'entourage du président Chadli. Relativement jeunes — assez en tout cas pour se concevoir comme une « nouvelle génération » par rapport aux cadres du régime précédent —, de formation plutôt économiste/financière, ils ont eu l'expérience des « blocages » et des « ingérences », et veulent pouvoir faire leurs preuves, en organisant la relève¹². Ils ont intériorisé la problématique libérale au point que leurs analyses coïncident pour l'essentiel avec celles des institutions financières internationales, dont ils tentent¹³ de précéder les interventions : ils polarisent leur attention sur les comptes extérieurs et la monnaie du pays.

Pour la production agricole et la distribution alimentaire, comme pour les autres secteurs de l'économie, la relance est donc attendue de la stimulation par les mécanismes du marché. La face politique de la libéralisation doit de plus assurer le fonctionnement démocratique des organismes et institutions d'amont et d'aval, où se formerait l'expression différenciée des intérêts de tous les intervenants dans le champ agro-alimentaire.

12. L'équipe des Réformes est directement au pouvoir depuis l'installation du gouvernement Hamrouche à la rentrée 89.

13. Ou prétendent... toute une polémique politique est engagée sur ce point.

Dans ce champ comme ailleurs, les Réformateurs n'ont cependant pas pu s'attaquer de front à deux éléments essentiels du système sociopolitique algérien, la propriété de l'Etat sur l'héritage colonial et le soutien aux catégories sociales défavorisées. Ils ont dû négocier sur le pouvoir d'achat des consommateurs salariés avec l'ancienne centrale syndicale unique, l'UGTA, et imposer aux Entreprises publiques « autonomes » agro-alimentaires des missions de « Service public » pour l'approvisionnement de la population, à prix bas, en produits de première nécessité.

L'inflation pour les prix des consommations, alimentaires en particulier, et les effets en chaîne de la dévaluation du dinar rendent d'ailleurs difficile la « régulation » de l'ensemble agro-alimentaire.

Les Réformateurs n'ont pas défini clairement le modèle d'agriculture, ni le modèle d'agriculteur dont ils espèrent l'émergence. Dans leur discours, le terme « fellah » recouvre toutes les catégories d'agriculteurs, et l'expression « la profession » apparaît pour désigner l'ensemble contradictoire des intervenants sur l'« offre », tandis que les besoins alimentaires ont tendance, dans l'argumentation, à disparaître derrière « la demande » solvable. Les opposants ou réticents aux réformes n'engagent pas non plus le débat avec toutes ses implications. Le FLN, en principe devenu un parti parmi d'autres¹⁴, revendique les réformes tout en critiquant parfois les modalités de leur mise en œuvre : il n'assume pas les politiques agricoles antérieures. Les anciens leaders non plus, même pas ceux qui ont été directement impliqués dans l'« Autogestion ». Seuls les partis d'orientation marxiste (trotskistes ou classiques) justifient le principe de l'intervention sur la terre, tout en en dénonçant les modalités passées de mise en pratique : ils suivent de façon critique l'actualité du terrain. Aucun nouveau parti ne s'identifie à une base agraire, ni ne propose un projet d'agriculture qui exprimerait, en tant que telles, les aspirations de telle ou telle catégorie de producteurs.

Les discours sont unanimes pour dénoncer le « scandale » de la production agricole et des prix de détail : s'adressant au citoyen-consommateur, le recours au mythe est facile. Le « fleuve souterrain » censé couler sous le Sahara vient opportunément remplacer, pour les imaginaires, les gisements pétroliers de naguère, et la dénonciation des politiques passées dispense souvent de programme. Quant à la « troisième voie » islamiste, si elle se distingue en donnant un caractère religieux à la défense de la propriété et du commerce, elle ne propose d'autre régulation que morale. Dans les œuvres culturelles elles-mêmes, les problèmes concrets des campagnes d'aujourd'hui sont peu présents, alors que les formes d'expression anciennes

14. Le nombre de partis déclarés depuis la Constitution de 1989 a dépassé la quarantaine !

sont revalorisées et que les évocations de l'antique paix des champs ou de l'oppression coloniale abondent. Les contradictions de la modernisation rurale n'ont pas suscité de grande œuvre littéraire ou cinématographique productrice de repères. Sur le champ politique, dans l'opinion publique, la relation entre agriculture et nourriture reste imprécise, les réformes pénètrent dans le flou d'un rêve unanimiste de satisfaction des besoins.

2° *Les producteurs agricoles directs.* — Désignés comme coupables, ils ont à se défendre en faisant retomber la faute sur d'autres acteurs, les bureaucrates, le pouvoir, les organismes de services, les commerçants, les citadins... Mais la différence de leurs statuts et de leurs intérêts fait éclater la catégorie abstraite dans laquelle les enferment des discours qui les réduisent à leur fonction d'« offreurs » ou à l'archétype du « fellah »¹⁵.

Les ouvriers des anciens DAS. — Issus d'un milieu d'ouvriers agricoles salariés, qui a toujours connu la division du travail dans les grandes fermes modernes et la rémunération en monnaie¹⁶, souvent coupés géographiquement de leurs origines familiales, ils ne sont pas « paysans » au sens précis que les ruralistes, après Chayanov, donnent à ce terme. Ils cherchent la sécurité de l'emploi, un niveau de vie (découlant du rapport salaire, avec éventuellement bénéfices/prix) juste selon leurs normes, la promotion de leurs enfants, la possibilité d'une installation définitive sur les lieux de travail (logement familial), un statut social reconnu et le respect de leur dignité. Tout ceci a pu leur paraître possible dans le cadre du partage des domaines : ils semblent avoir adhéré au début à cette politique, avant de découvrir leurs concurrents externes, les difficultés techniques et économiques des nouvelles exploitations, puis pour certains les menaces sur leurs revenus et leur avenir, ou les conflits internes.

La réorganisation en EAC¹⁷ cherchait-elle à les « empaysanner » ? Le pouvait-elle ? Formellement, oui, dans la mesure où elle met en exergue l'autonomie de petits groupes de travail liés par leur seule cohésion interne et leur relation contractuelle à leurs partenaires d'amont et d'aval. En fait, une telle conversion — qui les rapprocherait, pour la culture et les rapports

15. Le terme est habituellement utilisé comme équivalent de « paysan » bien que les connotations soient nettement différentes.

16. Depuis 1972-1974 dans les coopératives de production de la Révolution agraire, et surtout depuis 1982 pour la partie des attributaires qui a été incorporée aux DAS par la restructuration. Dans un bilan du ministère de l'Agriculture (Révolution africaine, 30 août 1990) le total des travailleurs des DAS (après ces incorporations et celle de techniciens et employés, mais aussi mises à la retraite et désistements) est de 137 738 ha pour 2 436 994 ha).

17. Exploitations agricoles collectives.

interpersonnels, des paysans voisins — impliquerait d'autres changements. Elle entraînerait un choix de productions orienté en partie vers l'auto-consommation, un choix des techniques réduisant les achats d'intrants pour privilégier l'auto-emploi familial (sans évaluer le travail supplémentaire au prix du marché), une organisation de l'exploitation autour des échanges internes (type polyculture-élevage), un recours prudent au crédit, des projets agricoles intégrés dans le long terme des stratégies familiales.

Les situations concrètes, le contexte global, avec le déploiement de l'esprit de profit jusqu'au fond des campagnes, l'expérience sociale accumulée dans le milieu des ouvriers agricoles, l'absence de collectivités paysannes dans les anciennes zones de grande colonisation étaient peu favorables à une telle conversion.

Les paysans. — Les exploitations familiales sur terres privées sont en principe petites ou moyennes, et en faire-valoir direct, depuis la Révolution agraire. Leur nombre et leur assise foncière sont mal connus : ce « secteur paysan » pourrait être de l'ordre du double du « secteur public » agricole, en termes de nombre de chefs de famille et de superficies¹⁸. Elles sont largement modernisées (mis à part des îlots en régions difficiles, où la production « traditionnelle » ne survit que par l'apport familial de revenus monétaires gagnés à l'extérieur de l'exploitation, de la région, voire du pays). Les travaux du sol, et très souvent les récoltes, se font à la machine (prise en location si nécessaire). Les semences sont achetées avec « crédit de campagne » souvent. Engrais, produits phytosanitaires et vétérinaires, aliments du bétail sont largement connus et utilisés quand ils sont accessibles.

Les cultures irriguées dépendent de motopompes quand elles ne relèvent pas d'un périmètre organisé par l'Etat. Cultures sous serres, aviculture industrielle, embouche ovine « hors-sol » ont essaimé un peu partout. Tous les paysans travaillent en bonne partie pour le marché, parce qu'ils ont des besoins à couvrir en monnaie, et parce qu'ils y ont intérêt quand le prix « incitatif » à la production est supérieur à celui du même produit, transformé, à la consommation (ex. Blé dur : 540 DA le quintal, semoule : 220).

18. Mal connues du fait de la faiblesse des statistiques et de confusions entre propriété et exploitation (sur ce point, voir Claudine Chaulet, *La terre, les frères et l'argent*, t. 1, chap. 3). Au début de la décennie on pouvait évaluer à 250 000 le nombre d'exploitations agricoles véritables qui pouvaient compter plusieurs actifs employés partiellement hors de l'exploitation. Depuis, certaines ont pu disparaître autour des villes. Se sont ajoutées des exploitations de nomades sédentarisés, les APF, des exploitations auparavant marginales relancées par la mise en irrigation ou des activités hors-sols, et les exploitations issues de la privatisation d'une partie des terres de la Révolution agraire.

Bien que statutairement autonomes, les paysans sont donc économiquement dépendants :

- à l'amont, pour les intrants et le crédit. Dans le système antérieur, c'était l'Etat qui était seul présent à ce niveau, à travers des réseaux d'organismes qui répercutaient sa politique de soutien et/ou d'intensification;
- à l'aval, des acheteurs de leurs produits. Pour les céréales et légumes secs, c'est l'Etat qui exerce un ancien monopole à travers l'OAIC. Pour d'autres produits (fruits et légumes, lait) l'existence d'un organisme para-étatique doit assurer un prix-plancher garanti.

Pour les produits pour lesquels la demande solvable différenciée des consommateurs s'exprime, ce sont les « collecteurs-livreurs » privés qui exercent, à travers leurs réseaux, un monopole de fait; ils disposent des emballages, des moyens de transport, des fonds, de la main-d'œuvre pour la récolte (ventes sur pied), de la connaissance du marché, et pratiquent même des opérations de « crédit lié » informelles.

Dans ces conditions, la marge de déploiement d'une logique paysanne d'adaptation à la modernisation était étroite. La sécurité et la promotion à long terme de l'ensemble exploitation-famille devaient être recherchées dans la combinaison d'activités (agricoles et non agricoles) et des investissements dans les relations sociales destinés à garantir la cohésion de la parenté et du petit groupe d'appartenance (construction, dépenses d'honneur, stratégies matrimoniales, échanges de services, etc.¹⁹). Cela n'empêchait pas de chercher à profiter de situations de marché favorables pour améliorer les revenus, mais souvent par introduction de spéculations nouvelles sans projet de restructuration de l'exploitation à long terme autour des échanges internes²⁰.

Les nouveaux paysans. — Une partie des exploitations nouvellement installées (individualisation des attributions de la Révolution agraire, APF) sont menées par des « paysans », souvent acharnés (en particulier dans le Sud). Ils sont placés dans la même situation que les paysans précédents, avec la difficulté supplémentaire d'avoir à supporter des aménagements difficiles et des investissements (coûteux — quand ils ne sont pas pris en charge par l'Etat).

19. Claudine Chaulet, *ibid.*, t. III.

20. Peu de plantations d'arbres à lente entrée en production et de travaux d'aménagement fonciers. Préférence pour les spéculations à cycle court (légumes, embouche), assolements incertains. Concentration sur une parcelle irriguée, une serre ou un poulailler extravertis au milieu de cultures extensives... il y a bien sûr des exceptions !

3° Des agriculteurs potentiels ?

Les propriétaires fonciers. — Exclus en tant que catégorie sociale par la Révolution agraire (à laquelle ils n'avaient pas opposé de résistance politiquement organisée à l'époque) et souvent reconvertis dans d'autres secteurs économiques ou en tant que patriarches de familles instruites et urbanisées, ils se sont constitués en mouvement politique en 1990, à l'occasion de la révélation des « erreurs » de la réorganisation de 1987. Organisés en plusieurs associations dynamiques, au nom de l'amour de la terre ou de la légitimité (religieuse) de la propriété, ils se sont présentés comme une force dans le débat politique. Lors de leurs manifestations, ils ont utilisé le terme ambigu de « fellah » pour s'autodésigner, mais se sont surtout présentés comme des victimes. Certains, se prétendant seuls compétents en ce qui concerne la terre, ont laissé entrevoir un projet de constitution de grandes fermes « modernes ».

Les capitalistes agricoles. — Peu nombreux mais actifs, ils ont réussi à obtenir ou constituer (par location ou contrats informels) des superficies importantes ou des implantations privilégiées, et choisissent des « créneaux » spécifiques (primeurs, bananes sous serres, élevages rares) en ayant recours, par leurs propres moyens éventuellement, aux techniques les plus modernes (forages, pivots, goutte à goutte). Ils investissent des sommes parfois considérables, et font figure de pionniers aux yeux des techniciens et du public. Parmi eux on peut reconnaître des descendants de « grandes familles », des membres des professions libérales, des commerçants enrichis, d'anciens privilégiés du système précédent. Ils emploient des salariés, ou une main-d'œuvre soumise à des relations de travail « informelles ».

Les « agronomes », ingénieurs et techniciens formés par et pour l'administration agricole. — Ils ont droit à une attribution dans le cadre de la réorganisation du secteur public. Frustrés en tant que fonctionnaires, ils ont à faire la preuve — par l'enrichissement — de leur compétence. Privilégiés par leur connaissance des réseaux de décision et éventuellement par les relations de compagnonnage qu'ils ont conservées dans les organismes de soutien à l'agriculture, ils se savent l'un des espoirs du pouvoir pour l'intensification. Ils peuvent donc aspirer à la position de « leaders » de la modernisation agricole, au nom du monopole des savoirs qu'ils revendiquent, mais qui leur est souvent contesté.

Les sans-emploi. — Très nombreux dans le pays (plus de 20 % de la population active masculine ?), ils sont en principe partie prenante, dans toute politique économique, du point de vue des emplois qu'elle pourrait créer. Dans les campagnes, le chômage est souvent « caché ». Il peut y être

plus dramatique qu'en ville, étant donné que les combinaisons familiales d'activités faisaient partie intégrante du mode de reproduction des exploitations paysannes. Paysans pauvres, fils et jeunes frères de paysans, ruraux sans terre constituent actuellement une masse sans défense, exposée à la précarité des emplois saisonniers informels. Le modèle d'agriculture intensive en capital et « rentable » qui se répand leur est peu favorable, même s'il suscite une création d'emplois épisodiques. Le partage des domaines ou les APF, cependant, ont fait place à quelques « coopératives de jeunes ». Leur constitution en force sociale (amorcée dans la marche des jeunes chômeurs de l'été 1990) pourrait amener les décideurs à lancer des plans d'emploi pour l'entretien et la régénération des milieux naturels, plans absents actuellement du projet politique — et qui ne satisferaient sans doute pas leur demande d'un « métier ».

4° *Fournisseurs et banquiers.* — Les dirigeants des organismes étatiques (entreprises de fabrication de matériel et d'engrais, organismes de distribution, banques) qui avaient le quasi-monopole de ces fonctions changent de rôles et de stratégie en « passant à l'autonomie » : soumis à la « commercialité », ils augmentent leurs prix et/ou surveillent les comptes, mettant fin ainsi au soutien invisible qui était accordé à l'agriculture par le déficit toléré en amont des exploitations. Ils doivent apprendre à diversifier leur offre et leurs rapports avec une clientèle dont l'hétérogénéité s'accroît. Déjà des concurrents privés s'installent ou se profilent (concessionnaires ou représentants autorisés de marques étrangères).

5° *Collecteurs, transformateurs et commerçants.* — Les collecteurs privés, déjà très puissants, ne peuvent qu'être renforcés par la généralisation des mécanismes de marché, du moins tant qu'ils peuvent prélever une part de leurs bénéfices sur les consommateurs et ne sont pas soumis à la concurrence externe. L'OAIC conserve son statut d'agent du monopole de l'Etat sur les circuits céréaliers.

Les entreprises agro-alimentaires, d'abord « restructurées » sur une base régionale pour les plus complexes, sont « passées à l'autonomie ». Dans la logique de la « commercialité », quels peuvent être les comportements de leurs travailleurs, les stratégies de leurs managers, de leurs « actionnaires » et de leurs banquiers dans leurs rapports avec les producteurs agricoles nationaux ? L'obligation politique qui pèse sur elles d'assurer les approvisionnements en produits de large consommation est maintenue et avec elle la dépendance quasi-totale à l'égard des importations. Leur marge de manœuvre est donc limitée, tandis qu'une concurrence privée se prépare.

6° *Les consommateurs.* — Partenaires exigeants d'un Etat qui s'était posé comme nourricier, ils représentent, bien que de plus en plus différenciés par les revenus²¹, une force politique croissante avec le multipartisme. S'agissant de nourriture, tous les citoyens, y compris les paysans, sont concernés, et pour les mêmes produits de base, car les différences de revenus ou régionales portent plus sur le mode de préparation ou la quantité des plats que sur leurs composantes.

Les enquêtes de consommation (la dernière date de 1988) montrent que les politiques alimentaires de l'Etat avaient eu un effet sensible, en même temps que l'élévation des revenus et la diversification des modes de vie. Tout en restant modeste, la ration moyenne atteignait le niveau des objectifs retenus pour couvrir les besoins alimentaires de base de l'ensemble de la population.

Les calories étaient toujours assurées essentiellement par les blés, auxquels venaient s'ajouter (et non se substituer !) les pommes de terre en croissance plus rapide que prévue, en ville surtout. Le glissement attendu de la semoule au pain, donc du blé dur au blé tendre, ne s'était pas produit. Les sucres atteignaient le niveau prévu, les huiles l'atteignaient en milieu rural et le dépassaient largement en ville.

Les protéines restaient largement apportées par le blé (dur) et les légumes secs, mais les apports souhaités en protéines animales étaient assurés (moins bien en « zones éparses », largement au-dessus du minimum à Alger) grâce aux viandes blanches (11 kg/tête/an sur 22 kg de viande en moyenne), aux œufs et au lait.

La consommation de fruits restait basse (34 kg en moyenne pour 45 projetés, la capitale atteignait juste ce niveau), ce qui était largement compensé par l'apport en légumes frais (76 kg en moyenne pour un objectif de 50, 103 à Alger). Les niveaux moyens atteints étaient largement supérieurs aux niveaux relevés par des enquêtes comparables en Tunisie et au Maroc (sauf pour les fruits en Tunisie et le sucre au Maroc) tout en restant modestes par rapport aux niveaux de pays du nord de la Méditerranée comparables.

Il apparaissait donc une amélioration globale sensible, grâce aux interventions généralisées de l'Etat, avec des adoptions nouvelles (frites, poulet), mais maintien pour l'essentiel d'un modèle culturel centré sur les préparations à base de semoule et favorable aux légumes frais et au lait sous différentes formes. Ayant eu l'expérience de cette amélioration, et ayant partiellement réorganisé ses habitudes alimentaires autour d'elle, y compris dans les campagnes, la population est extrêmement sensible aux perturbations qui peuvent la compromettre : soit du fait de ruptures d'approvi-

21. M'Hammed Boukhobza, *Ruptures et transformations sociales en Algérie*, Alger, OPU, 1989, 2 vol.

sionnements en produits de base : sans être longues en général, elles provoquent des queues, puis des comportements de stockage domestique et de rétention par les commerçants (en vue du marché « noir ») qui déstabilisent encore plus la distribution, vers les zones éloignées surtout ; soit du fait des prix élevés des produits frais et des plus recherchés d'entre eux (légumes hors saison) qui provoquent des frustrations chez les acheteurs à revenus modestes et rendent sensible l'inégalité. La présence sur les marchés de produits importés prestigieux (jusqu'ici exceptionnelle : contrebande) ferait évidemment monter cette tension.

Globalement, l'approvisionnement des villes, mais aussi des campagnes, est donc devenu un point d'extrême sensibilité politique, surtout au moment où la crise se manifeste par une diminution quasi générale et très nette du pouvoir d'achat et du niveau de vie (inflation et chômage conjugués).

7° *L'agrobusiness*. — Le système alimentaire algérien s'est constitué dans une relation centralisée avec les grandes firmes qui dominent les marchés mondiaux. Elles ont pu être intéressées par un pays qui présentait des commandes groupées importantes, était considéré comme bon payeur, et déléguait des acheteurs qui pouvaient être incompetents ou complaisants²². La situation a changé. Les ressources sont faibles, et les acheteurs représentent désormais des entreprises juridiquement autonomes qui peuvent déployer des compétences et des stratégies adaptées. Il reste que, sur de pseudo-marchés et sous la tutelle des financiers internationaux, la rencontre entre les puissances de l'agrobusiness et les délégués d'un pays dépendant pour sa nourriture de base ne peut être qu'« inégale ».

Société de consommation à moyens limités, société de besoins, l'Algérie a perdu la maîtrise de la relation entre agriculture et nourriture. Les réformes, en modifiant la position respective des acteurs, engagent la mise en place d'un nouveau système agro-alimentaire. Quelle sera la configuration de celui-ci ? Quelle place les paysans y occuperont-ils ?

III — LES PAYSANS DANS « LES RÉFORMES »

Le retrait (partiel) de l'Etat dégage de nouveaux enjeux, autour desquels les acteurs entrent en rivalité pour redéfinir leurs positions respectives.

1° *La terre*. — La doctrine réformatrice ne remettait pas directement en cause la propriété de l'Etat sur les terres du Secteur public agricole (terres

22. Une partie importante des « affaires » qui ont ébranlé le système politique algérien concernait les achats alimentaires ou leur financement.

antérieurement coloniales plus terres du Fonds national de la Révolution agraire). Elle avait pour objectif déclaré (comme pour les autres « entreprises » publiques « passant à l'autonomie ») d'améliorer la gestion des exploitations en délimitant les responsabilités et en introduisant la logique de « commercialité ». La façon dont elle fut mise en œuvre fit cependant rapidement surgir un conflit pour la propriété de la terre.

L'opération de « réorganisation » fut lancée le 30 août 1987 par une *circulaire* interministérielle (ministres des Finances, de l'Agriculture et de l'Intérieur) qui prévoyait une sorte de test sur un échantillon d'environ 200 DAS. Les travailleurs en place devaient se constituer, par choix mutuel et sans aucune ingérence administrative, en petits groupes appelés à se partager à l'amiable les terres, à répartir, évaluer et prendre en charge le patrimoine autre que la terre (matériel, cheptel mais aussi installations d'irrigation et plantations) qu'ils auraient à acheter (à crédit), à négocier avec la banque, et à se mettre immédiatement au travail de façon autonome. Il n'était prévu ni attributions individuelles (hors cas exceptionnel de parcelles marginales) ni bénéficiaires autres que les travailleurs et les « agronomes » locaux, ni norme de superficie par bénéficiaire permettant éventuellement de dégager des « terres excédentaires ». L'objectif apparent était donc de favoriser une certaine « empaysannisation » des travailleurs et « agronomes » de terrain : ils étaient stabilisés (droit de possession sur la terre), et responsabilisés (autonomie). En même temps le secteur public agricole était préservé de l'émiettement et de la régression technique, grâce au maintien du principe de l'exploitation collective et à l'incorporation des compétences des « agronomes », et aussi grâce au contrôle de l'affectation agricole des terres concernées. Mais, face aux bénéficiaires légitimes, intéressés et inquiets, des concurrents se manifestent rapidement :

- aux agronomes de terrain viennent s'ajouter les cadres et employés du ministère et les appareils para-agricoles, porteurs (ou même futurs porteurs) de diplômes sans pratique, mais aussi de l'autorité qui leur avait été conférée antérieurement;
- des « moudjahidines », c'est-à-dire, arguant de la légitimité de la lutte de libération, divers privilégiés (ou exclus de privilèges estimés dus) du régime politique antérieur ;
- des porteurs de capital poussés, par l'ambiance générale et l'image de richesse des terres publiques, à le faire fructifier dans des opérations agricoles apparemment faciles à rentabiliser ;
- des pères de famille, ou des entrepreneurs, en quête d'un terrain à bâtir bien placé ;
- des chômeurs, réels ou mettant en avant un non-emploi formel.

De plus, les agents des appareils de l'Etat et du parti unique semblent avoir cru opportun de « faire du zèle ». Sous cette poussée, le caractère expérimental et les précautions de la circulaire sautent. Partout, mais surtout sur les terres les plus fertiles ou les mieux placées, les candidatures extérieures affluent. Les travailleurs ont alors tendance à adopter des comportements de défense — occuper

le terrain, marquer les limites, se réserver les éléments les plus intéressants du patrimoine²³ — qui contribuent de leur côté à accélérer le mouvement. Lorsque le projet de loi visant à légaliser le changement commencé par la circulaire vient en débat à l'Assemblée, les députés peuvent contester ou essayer de préciser les catégories de bénéficiaires, ou les superficies à attribuer selon les systèmes de production²⁴, il est déjà trop tard : partages et attributions sont déjà préparés, ou effectifs dans l'informel, un peu partout. La loi 87-19 du 8 décembre 1987 « déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs » permettra seulement de confirmer ce que les rapports de force locaux ont déjà établi. Dès le 8 février 1988, le ministre de l'Agriculture pourra annoncer que 3 187 DAS sur 3 400 existants (soit la quasi-totalité, puisque 200 environ sont réservés comme fermes-pilotes) ont déjà été « réorganisés ».

Que signifie une telle précipitation ? Révèle-t-elle les intentions réelles de la politique mise en œuvre, ou bien celle-ci a-t-elle été débordée sur le terrain par la pression imprévue de tenants du système précédent, décidés à convertir leur position dans et autour des appareils avant que ceux-ci ne s'effondrent ? Toujours est-il que la confusion dans laquelle a été réalisée cette *réorganisation* a été peu favorable à la constitution d'exploitations collectives stables et fondées sur le travail²⁵. Ses retombées politiques ont, de plus, troublé la relation contractuelle entre pouvoir et producteurs agricoles que supposait la loi.

La satisfaction finalement accordée aux propriétaires nationalisés par la Révolution agraire, après qu'ils aient violemment manifesté en tirant argument ou prétexte des attributions individuelles privilégiées opérées parfois à partir de leurs anciennes terres, atteste un renversement de légitimité : ce n'est plus le travail et la production qui fondent le droit mais, à nouveau, la propriété. La rente foncière est réhabilitée (à l'heure où la doctrine réformatrice dit faire la chasse aux rentes) et aussi le faire valoir indirect et toutes les formes de subordination des producteurs. Bien plus, une partie des producteurs du secteur public se trouve déstabilisée : les anciens attributaires de terres privées nationalisées se voient retirer l'assise foncière sur laquelle ils étaient installés depuis environ quinze ans.

Leur protestation, prise en charge vigoureusement par l'UNPA (l'ancienne « organisation de masse des paysans »), et soutenue par les autres producteurs du Secteur public, n'aboutira qu'à une promesse de compensation. Ce renvoi à la précarité de ceux qui avaient trouvé dans la Révolution agraire une promesse d'enracinement est durement ressenti.

Les attributions non conformes à la loi seront l'occasion d'un scandale politique déstabilisateur. La publication détaillée des listes de bénéficiaires, dans la presse

23. Certains ont même refusé le démembrement de leur domaine (Sétif).

24. Souvenir des « fourchettes » de la Révolution agraire qui calculaient de façon complexe le rapport homme/superficie.

25. Une remarquable synthèse a été présentée, dans le cadre d'une réflexion comparative sur « le deuxième cycle agraire de la Chine et de l'Algérie », par le regretté Jean Le Coz, *L'Algérie, décennie 1980. Les étapes de la désocialisation*, Montpellier, Université Paul-Valéry, Espace rural, 24 février 1991.

quotidienne de l'automne 1990, ouvrit un conflit public sans clarifier la situation, ni permettre un débat de fond sur le modèle d'agriculture recherché et les fondements des droits des partenaires de la production agricole.

L'ébranlement initialement localisé aux terres issues du domaine colonial ou privées nationalisées s'est propagé à travers le monde rural :

- des attributions en APF sont contestées, soit parce que non assorties des aides attendues ou techniquement compromises (et il faut constater qu'à côté de réussites évidentes, il y a eu « mises en réserves », échecs, abandons qui révèlent que les « pionniers » modestes avaient besoin du soutien de l'Etat), soit parce que comportant des privilèges exorbitants²⁶ ;
- le statut des anciennes terres « arch » est à nouveau remis en débat. Incorporées au Fonds national de la Révolution agraire sur la base de documents administratifs anciens et sans tenir compte des situations concrètes de possession historiquement constituées²⁷, ou incorporées, en tant que « pastorales », au domaine de l'Etat, elles sont actuellement parfois revendiquées par d'anciens ou actuels occupants, ce qui peut créer localement de vives tensions²⁸ ;
- un peu partout la mise en place en cours du cadastre ou l'évaluation de la valeur marchande de terrains devenus éventuellement constructibles ou irrigables suscitent ou ressuscitent des conflits autour de la propriété (héritages, partages, bornages, mises en culture).

Dans ce contexte, les anciens travailleurs des DAS ont peu été incités à adopter un modèle « paysan collectif ». Après avoir développé des comportements défensifs contre leurs concurrents (y compris les « agronomes » dont ils ont plus souvent craint l'autorité que souhaité la compétence — trait révélateur de la réalité des rapports de production antérieurs) et marqué leur territoire, ils ont cherché la sécurité dans deux directions ; d'une part, en négociant avec la banque, ils ont tenté de s'assurer un revenu régulier et du niveau qu'ils estimaient nécessaire (3 000-4 000 DA/mois) — l'équivalent amélioré des « avances » auxquelles ils avaient droit dans les DAS, qui elles-mêmes étaient déjà l'équivalent d'un salaire. Les limitations ultérieurement imposées par la banque (2 000-2 500 DA/mois), la découverte du poids des nouveaux taux d'intérêt, les difficultés apparues pour la Sécurité sociale, les retraites, les assurances, le risque de « cessation de paiement », leur révélèrent progressivement que la réorganisation avait réellement changé leur statut. D'autre part, en tentant de se dégager du contrôle de la banque. Pour cela, il fallait vendre ou louer tout ce qui était susceptible de l'être (cheptel, récoltes pendantes, bois des brise-vent, bâtiments, etc.), pour ensuite s'insérer dans des relations informelles avec les acheteurs de récolte. Les ventes sur pied permettent de régulariser les rentrées monétaires : il n'est pas nécessaire d'attendre

26. Voir par exemple « Loi du terrain ou trabendo foncier », *El Moudjahid* du 8 avril 1991 (reportage de M. S. Lamara).

27. Les travaux du CNRESR avaient signalé le problème depuis 1974, cf. Claudine Chaulet, *op. cit.*, t. II.

28. Ex. dans *Algérie-Actualité*, 15 novembre 1990 (Khenchela).

la récolte pour recevoir (en liquide) une partie de sa valeur. Des contrats avec les collecteurs-livreurs peuvent même inclure un « crédit » en argent ou en nature²⁹ pour la mise en culture. Cette contractualisation invisible des bénéficiaires de la réorganisation approfondit l'emprise du capital commercial sur l'ancien secteur public réorganisé. Ces pratiques peuvent s'accompagner d'un partage de fait des EAC en lots individuels.

Dans ces conditions, on constate rarement (il y a des exceptions), l'apparition de conduites « paysannes ». Peu de productions nouvelles à but d'autoconsommation, pas de logique d'intensification ou d'investissement-travail, abandon des productions antérieures qui auraient pu être source d'intensité interne (fourrages-élevage), peu de plantations³⁰ ou d'aménagements à long terme. C'est la spécialisation marchande qui tend à s'imposer là où elle est possible, avec ses conséquences logiques (concentration sur les superficies les plus rentables et abandon ou extensification pour les parcelles moins favorables, absence d'assolements raisonnés et d'entretien de la fertilité des sols ou des installations, pics de travail et sous-emploi, non-inclusion des membres de la famille dans la capacité de travail collective, conflits pour l'évaluation du rapport travail/revenu). Dans les régions sèches, c'est autour de l'élevage ovin, et non du blé, que s'organisent les pratiques. D'une façon générale, les EAC ne sont pas cultivées de façon plus soignée que les anciens DAS, tandis que certains des résultats techniques antérieurs sont dilapidés³¹.

Les paysans d'origine n'étaient pas concernés directement par la réorganisation des DAS (sauf, exceptionnellement, ceux qui ont pu recevoir une parcelle « marginale », ou placer leurs fils dans une « coopérative » de jeunes). Ils pouvaient même l'être négativement, dans la mesure où les paysans riverains des DAS bénéficiaient auparavant, de façon informelle, de certains avantages importants pour eux (pacage des chaumes et jachères, utilisation des pailles et fourrages, eau, échanges travail-matériel, emploi saisonnier, etc.) que les nouveaux bénéficiaires « autonomes » risquent désormais de réserver à leur propre cheptel, ou de faire payer. L'autonomie des EAC pourrait donc entraîner une restriction de l'espace réellement utilisé par la production paysanne. A plus long terme, les paysans sont concernés par le nouvel arsenal juridique, qui prépare la constitution d'un marché de la terre.

29. Par exemple, les semences hybrides (donc importées), élément clé de la réussite des cultures maraîchères sous serres, qui font l'objet d'une spéculation organisée.

30. Les pépinières qui avaient préparé les plants pour le renouvellement des vergers ont perdu le débouché attendu.

31. Recul des fourrages et des pratiques d'intensité céréalière ; abandon de la betterave à sucre ; dispersion des étables laitières « modernes ».

La loi 90-25 du 18 novembre 1990 « portant orientation foncière », après avoir défini les différentes catégories de terres selon leur état et leur vocation (agricoles, pastorales, forestières, nappes alfatières, urbanisées, protégées), et limité la propriété foncière privée au droit de jouir et de disposer « pour un usage conforme à la nature ou la destination des biens », institue un « certificat de possession » pour « les terres de propriété privée non titrée », incessible mais pouvant être utilisé comme garantie bancaire. Elle prévoit les mutations et les baux, tout en instaurant un organisme public chargé de préserver l'homogénéité et la viabilité de l'exploitation agricole. Elle abroge les dispositions de l'ordonnance de la Révolution agraire, et prévoit la restitution des terres (avec des conditions), tout en fixant à dix ans la durée d'incessibilité des quotes-parts des terres publiques attribuées par la réorganisation de 1987.

La loi du 1^{er} décembre 1990 « portant loi domaniale », quant à elle, après avoir inclus dans « le domaine privé de l'Etat » « les terres agricoles ou à vocation agricole, les terres pastorales ou à vocation pastorale propriété de l'Etat », prévoit les modalités de l'affectation, de l'aliénation et de la location des biens faisant partie dudit domaine, tout en référant au « droit de jouissance perpétuelle » reconnu aux producteurs par la loi du 8 décembre 1987, et en prévoyant une réglementation particulière pour les terres pastorales.

Quelles que soient les précautions formelles prises par le législateur, et malgré la réaffirmation des principes économiques et d'utilité publique, la logique dans laquelle sont abordées les questions de possessions sans titre, de droits collectifs, de distinction entre propriété éminente et possession, n'est pas sans rappeler la façon dont ont été « traitées » les mêmes questions il y a plus d'un siècle, quand la logique d'expansion capitaliste se heurtait, en Algérie comme ailleurs, aux droits non écrits des collectivités paysannes ou tribales³². Par-delà la qualification juridique du *droit* reconnu aux bénéficiaires des terres publiques, donc leur futur statut de marchandise, c'est aussi plus généralement le droit des paysans sur la terre qui est concerné pour l'avenir, en particulier à travers leur endettement éventuel.

2° *Le marché*. — L'incitation à plus et mieux produire devrait venir, pour les paysans individuels et collectifs, de l'augmentation attendue de leur revenu disponible. Dans la pratique algérienne d'aujourd'hui, les conditions dans lesquelles les paysans prennent leurs décisions principales de production et ajustent leurs conduites aux événements sont complexes. Elles sont soumises à des aléas particulièrement forts³³. L'aléa climatique

32. La constitution de la propriété privée et l'établissement d'un « état civil » des terres furent partout considérés comme une condition nécessaire à ce qu'on n'appelait pas encore « le développement ». Elle a donné lieu à une littérature mondiale considérable qu'il est impossible de rappeler ici. Pour l'Algérie, une synthèse récente : Djilali Sari, *La dépossession des fellahs*, Alger, SNED, 1975.

33. C. Chaulet et S. Zoghbi, *Risques climatiques et pratiques agricoles, une investigation préliminaire auprès des agriculteurs*, Alger, CREAD, 1990 (ronéo).

a été ressenti de façon dramatique ces dernières années, puisque même des cultures habituellement sûres ont manqué d'eau (barrages et puits à sec), tandis que des menaces massives se manifestaient (sauterelles, fièvre aphteuse, maladies des plantes diverses...). Contre de tels risques, pas d'autre parade que la prudence : c'est celui qui a le plus dépensé, et qui s'est le plus spécialisé, qui perd le plus. L'intensification n'est rationnelle, pour le paysan, que si le partenaire qui l'y engage prend en charge la totalité du risque supplémentaire.

Dans le système ancien l'Etat le faisait en partie en subventionnant les intrants et en tolérant le déficit des organismes fournisseurs et distributeurs, comme les non-remboursements de crédits. La *commercialité* des organismes autonomes et le souci de rentabilité des entreprises privées (voire des coopératives ?) qui tiennent désormais l'amont de l'agriculture peuvent donc aggraver la difficulté, tant que les institutions prévues (Fonds spéciaux) ne fonctionnent pas effectivement ou ne sont pas connues et faciles d'accès. L'aléa lié aux performances réelles de la distribution de facteurs de production sera-t-il levé par les mécanismes du marché ? Pour l'instant, il subsiste. Aux anciens accrocs dans la date et la qualité des livraisons se sont ajoutés : un marché noir du matériel, des conflits entre anciens et nouveaux organismes, des pénuries (liées aux difficultés du commerce extérieur, et peut-être provoquées ou amplifiées par des « spéculateurs ») de facteurs essentiels (semences de légumes et de pommes de terre, aliments du bétail, produits phytosanitaires et vétérinaires) et, pour toute l'agro-fourniture (sauf les semences de céréales) une augmentation considérable des prix, accompagnée du passage du taux de crédit de 4, 6 ou 8 % à 16 et 17 %.

Dans ces conditions, le producteur agricole peut avoir deux types de réaction : soit réduire ses coûts et donc adopter des techniques extensives permettant des combinaisons équilibrantes pour le budget entre cultures et élevage ; c'est la condamnation de l'intensification, céréalière en particulier ; soit contractualiser de façon informelle une production qui intéresse particulièrement les commerçants : l'autonomie paysanne, la cohérence interne de l'exploitation, et la cohésion exploitation-famille peuvent être compromises.

Il peut aussi concentrer ses efforts sur la recherche de revenus hors exploitation (salariat ou activités d'achat-revente aléatoires).

De tels comportements, observés dans certains cas et dont l'état des cultures au printemps 1991 fait penser qu'ils ne sont pas exceptionnels, s'expliquent également par la situation en aval. Pour les cultures considérées comme « stratégiques », blé, lait, le gouvernement a prévu des prix « incitatifs » élevés. Il n'est pas sûr que, dans le calcul des producteurs, ils soient

suffisants pour compenser l'élévation des coûts de production ou faire renoncer aux bénéfices possibles sur le marché de la viande. Le prix élevé à la production peut donc profiter aux exploitations de grande taille déjà bien équipées et organisées, sans réussir à entraîner la masse des paysans dans les directions souhaitées. Pour les cultures destinées au marché libre, les paysans sont privés des informations nécessaires pour faire des choix fondés. Ce sont leurs acheteurs qui connaissent les marchés, prévoient ou manipulent la demande, fixent des prix de détail dans lesquels les producteurs ne reconnaissent pas les sommes qu'ils ont reçues pour leurs produits. L'opacité des marchés de gros, et des opérations qu'y pratiquent les réseaux de commerçants, est totale — même pour les chercheurs. Quant à la régulation par les importations, si elle est favorable aux consommateurs, elle peut être comprise comme une menace (celle de la concurrence marocaine en particulier, mais aussi celle des bas prix de la viande congelée lointaine par exemple) par les producteurs marchands, et entre autres par les « paysans » les moins compétitifs.

Il faut ajouter que la brusquerie des changements intervenus successivement, y compris sur des points sur lesquels la légitimité de l'Etat était engagée depuis longtemps et tout dernièrement avec la chute du taux de change officiel du dinar³⁴, produit une impression de déstabilisation générale, dans laquelle s'accroît le caractère de « pari » qu'a toujours pris l'activité agricole dans une tradition formée en situation aléatoire.

3° *Le droit à la parole.* — Reconnu désormais à tout citoyen, il est intégré dans tous les projets de réanimation de l'environnement institutionnel de l'agriculture, et inséparable en principe des mécanismes du marché.

Les coopératives. — La loi du 13 septembre 1988 prévoit qu'elles prennent en charge la totalité des réseaux para-agricoles, précédemment entretenus par des « coopératives » étatisées de fait ou des organismes étatiques et para-étatiques. Le statut retenu est celui, classique, des coopératives en économie libérale : parts sociales, « un homme, une voix », usagers, gérant et salariés, unions. Les modes de prise de décision institués sont démocratiques, et le rôle de l'Etat très réduit. Les paysans sont donc appelés par les Réformes à s'organiser pour lancer et guider eux-mêmes, à travers leurs coopératives, le processus de déstructuration-restructuration qui assurerait leur insertion contractuelle dans la complexité des changements de l'économie agro-alimentaire. Ils n'y sont pas appelés seuls, mais en même temps que l'ensemble des différents producteurs agricoles. Le mouvement

34. Sans compter celle du change parallèle, et les sauts brusques des prix sur le marché parallèle des intrants.

coopératif agricole européen est la référence du législateur : il a son histoire propre.

En Algérie, il n'est pas sûr que les bases culturelles d'un tel mouvement soient actuellement réunies³⁵. Il n'est pas sûr que les paysans actuels et les paysans potentiels des EAC aient la capacité de se faire effectivement reconnaître au sein des groupements coopératifs. Face aux agriculteurs plus puissants, et dans le cadre du discours technocratique que peuvent être amenés à imposer les « agronomes », pourront-ils faire prévaloir leurs intérêts spécifiques ? Pourront-ils en particulier obtenir la reconnaissance de leur besoin de sécurité, d'auto-emploi, de complémentarité entre productions, de technologie appropriée, contre la logique de la spécialisation et de la productivité du capital portée par les autres coopérateurs ?

Les tensions latentes ne se sont pas encore exprimées, mais déjà un projet de crédit mutualiste se fait jour qui compenserait la dureté de la logique bancaire, assumée par l'actuelle « Banque de l'Agriculture et du Développement rural ».

Les associations. — Les associations de tout type se multiplient en Algérie depuis l'adoption de la nouvelle législation. Parmi elles, de nombreuses associations professionnelles agricoles³⁶ sont encouragées : en représentant les intérêts organisés des différentes catégories spécifiques d'agriculteurs, elles seraient à même de combattre la rigidité des structures en place et de participer à la démocratisation de l'ensemble des institutions locales ou régionales et nationales. Le ministère de l'Agriculture leur attache beaucoup d'importance. Il n'est pas possible de dire actuellement comment elles fonctionnent. On peut cependant formuler à leur sujet les mêmes hypothèses que pour les coopératives, avec lesquelles elles semblent avoir en commun une spécialisation par produits qui rapprocherait les deux bases de recrutement³⁷. L'expression des besoins et revendications est également assurée par l'UNPA, ancienne « organisation de masse » du système politique précédent. Son origine et le rôle de représentant unique des producteurs agricoles qui lui était antérieurement dévolu par le pouvoir lui donnent une assise complexe qui regroupe, paradoxalement et sous l'étiquette de « fellahs », les paysans, les travailleurs du Secteur public agricole, les cadres, les tra-

35. Il ne s'agit pas seulement du niveau de formation formelle (malgré les progrès rapides de la scolarisation, la majorité de la population rurale adulte est encore analphabète, surtout pour les générations dont font partie le plus souvent les chefs d'exploitation), mais aussi des représentations de la solidarité légitime qui font partie de la culture anthropologique.

36. En janvier 1991 il y avait 314 associations : 117 en production végétale, 98 en production animale, 56 mixtes (animale et végétale), 93 « diverses ».

37. Faut-il souligner que la spécialisation par produit indique l'orientation par le marché, alors qu'une logique paysanne pousserait à la recherche de complémentarités (agronomiques, pour l'emploi, pour le revenu) ?

vailleurs et les employés du ministère de l'Agriculture ou des organismes para-agricoles dépendant de lui. Elle est d'autre part ramifiée à travers tout le pays. Elle ne semble pas avoir incorporé les « nouveaux agriculteurs ». Ayant joué auparavant un rôle de régulation politique entre l'Etat et les producteurs légitimes de l'époque, elle conserve une position d'interlocuteur incontournable (l'actuel ministre de l'Agriculture est d'ailleurs issu de ses rangs). S'étant précocement libérée de la tutelle du Parti du FLN, elle a fait preuve d'un réel potentiel de mobilisation en organisant la protestation contre les restitutions de terres nationalisées — pour n'obtenir que la promesse de transfert. Dans les débats actuels, elle semble représenter la voie de la modernisation paysanne avec l'aide de l'Etat, qui exprimerait d'ailleurs la rencontre des différentes composantes de sa base. Elle est active sur le plan de la défense contre l'élévation des prix des intrants et des taux de crédit, la revendication d'aides pour les victimes de la sécheresse, etc.³⁸.

Les chambres d'agriculture. — La loi d'avril 1991 prévoit de leur confier une grande partie des prérogatives actuelles de l'Administration, et un rôle global d'animation et de représentation, à l'image des chambres d'agriculture des pays développés, ou de la chambre de commerce algérienne actuelle (malgré les conflits qui ont agité celle-ci récemment). Elles doivent représenter démocratiquement l'ensemble de « la profession », sur la base d'une participation des associations professionnelles existantes, et être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (dont elles intègrent statutairement quelques représentants). Elles sont constituées au niveau régional (*wilaya*) pour être ensuite « coiffées » par une Chambre nationale. Le mode de fonctionnement à partir d'associations professionnelles risque de favoriser l'expression d'intérêts catégoriels — en particulier dans les relations aval et pour la fixation des prix des produits. Il peut permettre l'émergence de « fortes personnalités » et de nouveaux notables. Il risque évidemment de marginaliser les paysans modestes, polyvalents et peu habitués au maniement de l'écrit. Il sera vraisemblablement le champ de déploiement privilégié des compétences des « agronomes », d'autant plus que la restriction des responsabilités du ministère de l'Agriculture va entraîner un déplacement des postes de travail accessibles pour eux. Il est possible que, dans leur fonctionnement, elles puissent pousser à la définition de modèles de développement régional concrets.

4° *Le marché mondial.* — La mise en route des mécanismes du marché ne semble pas avoir été globalement favorable à la relance de la production

38. Cf. Comptes rendus dans la presse de la marche du 2 août 1990 pour le maintien de la Révolution agraire (35 à 40 000 manifestants devant l'Assemblée nationale) et du Conseil national du 27-28 février 1991.

des aliments de base. L'augmentation du poids des importations³⁹ incitera sans doute l'Etat et les organismes de collecte-transformation à se tourner vers la production pour la stimuler⁴⁰ : il y a cependant peu de chances que, compte tenu des potentialités et des techniques disponibles, des résultats rapides et stables puissent être obtenus à une échelle significative.

La dépendance de l'alimentation populaire à l'égard du marché mondial se poursuivra donc, même si les acheteurs institutionnels algériens peuvent diversifier et adapter leurs stratégies, et même si les paysans peuvent trouver dans l'avenir quelques raisons de modifier leurs conduites⁴¹.

En contrepartie, les « avantages comparatifs » vont-ils permettre d'ouvrir une voie à l'exportation ? Le pouvoir l'espère, certains nouveaux agriculteurs y poussent, avec l'aide d'organismes spécialisés⁴². Les paysans pourront-ils, à travers leurs coopératives et à condition de se spécialiser, accéder à ce marché encore hypothétique ? Les perspectives et les positions ne sont pas encore claires.

5° *La nature*. — Sa dégradation, désormais sensible à tous, fait l'objet de discours de dénonciation. Des spécialistes, qui étudient depuis longtemps les manifestations du mal et des méthodes de reprise s'expriment : une sensibilité écologique commence à émerger dans l'opinion. Dans les faits, aucun des acteurs principaux n'en fait l'axe de ses interventions, elle n'est pas « rentable ». Même les paysans, poussés à la spécialisation, à la compétition et à la concentration sur les installations les plus favorables, n'ont pas fait preuve jusqu'à présent d'une capacité de reconstruction des terroirs et territoires⁴³, ni même de défense contre les intrusions d'une modernisation destructrice. Les jeunes sans-emploi, dont la capacité de travail — à condition d'être prise en charge — pourrait se transformer là en potentialité, ne se mettent pas en avant sur ce thème : ce qu'ils veulent, c'est « un métier », et de quoi dépenser, vite, même quand ils sont fils ou petit-fils-de paysans.

39. En quantité, en part des exportations d'hydrocarbures qu'il faut leur consacrer avec la baisse du prix du pétrole, et en charge budgétaire pour « compenser » la différence entre leur coût (calculé au taux de change en baisse du dinar) et leur prix de vente au consommateur.

40. L'implication de l'OAIC dans l'expérience des cultures céréalières sous pivot au Sahara est significative, mais elle ne concerne pas les « paysans », et ne peut susciter d'imitateurs que parmi les nouveaux agriculteurs. D'autres entreprises d'aval ont des pratiques ou des projets de remontée vers les producteurs (lait, graines oléagineuses).

41. En ce qui concerne le blé dur, actuellement souvent remplacé par l'orge à destination animale, les modifications sur le marché de la viande pourraient susciter un certain retour à l'autoconsommation, ou à la livraison aux circuits informels de préparations « traditionnelles » à destination des couches urbaines aisées...

42. Enafroid pour les primeurs du Sud, par exemple.

43. Sur la steppe, par exemple, où la dégradation est immédiatement sensible à tous, l'intérêt collectif recule devant les appropriations individuelles. Le mouvement de descente des montagnards vers les basses terres plus faciles abandonne les espaces autrefois aménagés à la broussaille, à l'érosion et au feu.

Autour des enjeux du moment, le « fellah » idéal est souvent évoqué. L'intervention des paysans réels, installés sur terres privées ou publiques, est peu sensible, alors que les opérations spéculatives sont omniprésentes, et que les avancées techniques les plus spectaculaires sont le fait de quelques entrepreneurs agricoles.

CONCLUSION

Les incertitudes actuelles du système agro-alimentaire algérien ne sont pas fondamentalement différentes de celles qu'induisent dans d'autres agricultures le démantèlement de la centralisation étatique et l'introduction des mécanismes de marché : les difficultés, les enjeux, les conflits sont largement les mêmes que ceux qui sont identifiés par les études portant sur les pays de l'Est européen⁴⁴. Mais ces incertitudes sont également le produit des faiblesses propres à un pays du Sud : des conditions naturelles très difficiles, une modernisation inachevée ayant laissé des techniques hétérogènes et des réseaux de services excentrés, une dépendance alimentaire qui impose les urgences de la consommation, une opinion publique mal informée et désorientée.

La décollectivisation ne va pas de soi dans les pays relativement développés, alors même que la phase paysanne de leur agriculture n'est pas très ancienne. Le retrait de l'Etat, là où le souvenir des modes « traditionnels » d'utilisation de la terre a été refoulé par plus de cent ans d'agriculture coloniale, ne peut suffire pour susciter l'éclosion d'exploitations familiales autonomes.

Quant à la coopérativisation de réseaux de services — étatiques ou spéculatifs —, préalablement articulés sur les exigences des consommateurs et/ou l'agrobusiness, est-elle possible ? Quand l'Etat est disqualifié en tant qu'agriculteur, et quand la mémoire collective propose des modèles discordants, quand « le marché » sélectionne en fonction de critères allogènes, quand la population ne peut attendre et quand la nature a besoin de répit, une transformation progressive et harmonieuse, passant par les étapes d'une « voie paysanne » idéale, paraît peu probable. La recherche ne peut que se préparer à comprendre et faire comprendre les tensions à venir.

Claudine CHAULET, avril 1991⁴⁵.

44. Cf. Séminaire international « Les agricultures d'Etat : Présent et Avenir » organisé par le CREAD, Sidi Fredj, 18-20 février 1990 (à paraître, CREAD, Alger) et l'ensemble des travaux de Alain Pouliquen (INRA, Montpellier).

45. Les événements dramatiques de mai-juin 1991 ont exprimé la gravité de la crise sociale. Le gouvernement a changé, les problèmes de l'agriculture et de la nourriture demeurent.